

COUPON A RETOURNER AVANT LE : 20 Février 2016

à

M. TEVENOT JEAN CLAUDE
22, RUE JEAN DE LA BRUYERE
41000 BLOIS
MAIL cd41peche@orange.fr

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT DES CONCOURS
DEPARTEMENTAUX, LA SOCIETE DE :
DECIDE D'ORGANISER SON CONCOURS :

LE :Matin/AP-Midi.....

ET LE :Matin/AP-Midi.....

L'inscription au calendrier Départemental est de : 32 €uros.

L'inscription au calendrier Départemental avec en plus, la pesée effectuée
par les pêcheurs de compétition du Loir et Cher est de 40 €uros.

Le jour du concours le montant du droit d'inscription sera de :€uros
pour les adultes et de :€uros pour les jeunes de moins de seize ans.

(entourer la formule choisie.)

LE CONCOURS SE DEROULERA :

SEADA : sans esches animales dans l'amorce.

SFDA : toutes esches légales dans l'amorce : Sauf fouillis et vers de vase.

CLASSEMENT : Au poids ou 5 + 1

ESCHES QUANTITES .

Asticots :

Fouillis :

AMORCES QUANTITES .

Rivière :	8 L	10 L	12 L	15 L
Etang :	6 L	8 L	10 L	12 L
Canal :	6 L	8 L	

INSCRIPTION AU CRITERIUM : OUI / NON
LA PECHE AU MOULINET EST AUTORISEE : OUI / NON

LA DUREE DU CONCOURS SERA DE : 2H / 2H30 / 3H

LIEU DE RENDEZ-VOUS :

NOM ET TELEPHONE DU RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DU
CONCOURS :

NOM :Tel :

UNE MEME SOCIETE ORGANISANT DEUX CONCOURS A DEUX
DATES DIFFERENTES DEVRA REGLER DEUX INSCRIPTIONS .